Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal Du 09 Février 2022

L'an deux mille vingt - deux, le 09 du mois de février, à 18h45, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la Salle RAYMOND CASTAING sous la présidence de Monsieur Christopher LATAPY, Maire, suite de la convocation en date du 03 Février 2022.

Etaient présents :

M. Christopher LATAPY, M. Romain OPILLARD, Mme Sylvie GRAY-LAGAHUZERE, Mme Sophie BAEZ, Mme Julie BOUTOULLE, Mme Laurence CLEMENT-SALON, M. Guillaume JOLLES, M. Ludovic MARTIN

Absents excusés :

M. Alain CLECH, M. Frédéric GAURY

ORDRE DU JOUR:

- 1- Election du secrétaire de séance,
- 2- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 18 Janvier 2022,
- 3- D 2022-003 Approbation du devis de M. BLANGERO pour la réfection de la toiture de l'église
- 4- D2022-004 Autorisation donnée au maire de demander la DSIL ou DETR pour subventionner la réfection de la toiture de l'église
- 5- D2022-005 Délibération concernant la Permission de Voirie pour l'occupation des sols par le réseau Orange et autorisation donnée au maire pour récupérer les redevances des années 2017,2018,2019,2020,2021,2022
- 6- D2022-006 Délibération concernant la Permission de Voirie pour l'occupation des sols par le réseau SFR et autorisation donnée au maire pour réclamer audit réseau les redevances des années 2017,2018,2019,2020,2021,2022
- 7- D 2022-007 Présentation et choix de l'entreprise de communication pour la création d'une identité visuelle de la commune.
- 8- D2022-008 Présentation des devis et choix de l'entreprise pour la barrière à installer à l'aire des jeux
- 9- D2022-009 Bornage du Terrain ZA 345 par la Société ABAC et autorisation du maire de signer le devis du géomètre.
- 10-Présentation de l'évaluation faite par Gironde Ressource concernant le HANGAR futur atelier municipal et discuté lors du dernier Conseil Municipal
- 11-Présentation du devis peinture de la Salle des Fêtes
- 12- Compte rendu des réunions effectués par les élus dans les diverses commissions et syndicats,
- 13- Questions et Informations diverses.

1- Election du Secrétaire de séance :

Mme Sophie BAEZ est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

2- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 18-01-2022 :

Le Conseil Municipal approuve le PV du Conseil municipal du 18 Janvier 2022.

3- <u>D 2022-003 Approbation du devis de M. BLANGERO pour la réfection de la toiture</u> de l'église :

M. Le Maire présente un nouveau devis pour la réfection de la toiture de l'église. Le montant est de 13 236,29 € HT.

Le Conseil municipal après délibération approuve à l'unanimité le devis.

4- <u>D2022-004 Autorisation donnée au maire de demander la DETR pour financer le</u> projet de réfection et d'isolation de la toiture de l'église :

M. Le MAIRE propose de déposer une demande de subvention auprès de l'état et au titre de la DETR et de la DSIL pour financer une partie du devis de la Société BLANGERO concernant la réfection de la toiture de l'Eglise.

La sous-préfecture a demandé que deux délibérations soient prises. C'est pourquoi la Délibération 2022-004 concernera la demande de subvention au titre de la DETR et qu'une Délibération portant le numéro 2022-005 sera au titre de la DSIL qui sera mise au point 5 de ce conseil municipal.

Le montant de cette subvention s'élève à 35% du montant HT du devis soit :

DEVIS HT : 13236 ,29 €
DETR 35% : 4632,70 €
DSIL 45% : 5956,33 €
RESTE A CHARGE DE LA COMMUNE : 2647.26 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise M. Le Maire à déposer dans le cadre de la DETR une demande de subvention pour la réfection de la toiture de l'église.

5- <u>D2022-005 Autorisation donnée au maire de demander la DSIL pour financer le</u> projet de réfection et d'isolation de la toiture de l'église

M. Le MAIRE propose de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL pour financer une partie du devis de la Société BLANGERO concernant la réfection et l'isolation de la toiture de l'Eglise.

La sous-préfecture a demandé que deux délibérations soient prises. C'est pourquoi la Délibération 2022-004 concernera la demande de subvention au titre de la DETR et qu'une Délibération portant le numéro 2022-005 sera au titre de la DSIL

Le montant de cette subvention s'élève à 45% du montant HT du devis soit :

DEVIS HT: DETR 35%: 13236 ,29€

4632,70 €

DSIL 45%:

5956,33 €

RESTE A CHARGE DE LA COMMUNE :

2647,26 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise M. Le Maire à déposer dans le cadre de la DSIL une demande de subvention pour la réfection de la toiture de l'église.

6- <u>D2022-006 Délibération concernant la Permission de Voirie pour l'occupation des sols par le réseau Orange et autorisation donnée au maire de réclamer les redevances pour les années 2018,2020,2021,2022</u>

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le maire de réclamer les sommes dues au titre de l'occupation des sols par le réseau ORANGE pour les années 2018.2020.2021.2022.

7- <u>D2022-007 Délibération concernant la Permission de Voirie pour l'occupation des sols par le réseau SFR et autorisation donnée au Maire de réclamer les redevances des années 2017.2018.2019.2020.2021.2022</u>

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le maire de réclamer les sommes dues au titre de l'occupation des sols par le réseau SFR et à signer la permission de voirie pour les années 2017.2018.2019.2020.2021.2022

8- <u>D2022-008 Présentation des devis et choix de l'entreprise de communication pour</u> la création d'une identité visuelle de la commune

M. Le Maire présente deux devis pour la création d'une identité visuelle pour la commune et qui sera utilisé dans tous les moyens de communication.

- EFFLORESCENCE :

360.00 €

- VANTOMME :

1800.00€

Le Conseil Municipal décide de voter à la majorité pour la Société EFFLORESCENCE.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de voter à la majorité (une voix contre) pour le devis de la Société EFFLORESCENCE.

9- <u>D2022-009 Présentation des devis et choix de l'entreprise pour la barrière à installer à l'aire des jeux</u>

Les devis n'ayant pas été reçus cette délibération est reportée au prochain conseil et donc dénumérotée.

10-<u>D2022-009 Bornage du Terrain ZA 345 par la Société ABAC et autorisation du</u> <u>maire de signer le devis du géomètre</u>

M. Le Maire signale que le bornage concernant le terrain acheté à la famille SAILLAN doit être refait. Les frais du géomètre seront partagés entre Messieurs SAILLAN et la commune.

Le montant du devis ABAC est de 600.00 €.

La charge pour la commune est de 300.00 €

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. Le Maire à signer le devis du géomètre pour un montant de 300.00 €

11-<u>D2022-010 Nomination de Nouveaux représentants de la commune de Saint</u> Loubert au SMHABB

M. Alain CLECH avait informé le Conseil Municipal du 18-01-2022 le souhait de se retirer des différentes commissions auxquelles il participait. M. Le Maire propose au conseil municipal d'élire deux nouveaux représentants au SMHABB en la personne de :

- Guillaume JOLLES en tant que titulaire
- Christopher LATAPY en tant que suppléant

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les nominations de M. Guillaume JOLLES et M. Christopher LATAPY en tant que représentant de la commune auprès du SMHABB.

12-Présentation du devis de peinture de la Salle des Fêtes

M. Le Maire présente le devis de la Société LEFEBVRE.

Le Conseil Municipal décide de reporter l'approbation de ces travaux lors d'un prochain conseil Municipal.

13- <u>Compte rendu des réunions effectués par les élus dans les diverses commissions et syndicats.</u>

- Réunion avec le Sous-préfet, M. Le Maire et M. Romain OPILLARD (1er Adjoint)
- Réunion avec GIRONDE RESSOURCE, M. Le Maire, M. OPILLARD et Mme LEXTERIAQUE: discussion sur la toiture de l'église et le projet d'achat d'un hangar pour en faire un atelier municipal. Discussion aussi sur l'utilisation du FDAEC

Lors de la réunion, il a été abordé le problème du défrichage d'une parcelle de terrain de la commune difficile d'accès par l'agent technique. Gironde Ressource a proposé l'idée de faire appel à un Berger itinérant.

- Visite du CHALET loué par la commune (F4/F5)
- GPSO: M. Le Maire présente Le courrier du Président de Région sur le projet LGV BORDEAUX-TOULOUSE et PAYS-BASQUE
- Problème du Busage à LAILLAT
- L'installation de la fibre est en cours
- Réunion avec la Société de Pêche: Subvention à étudier. La Société de Pêche va demander la domiciliation de son siège à la mairie. Elle est en relation avec le DEPARTEMENT et la CDC pour l'entretien des abords.
- Réunion avec le SICTOM en présence de Mme GRAY LAGAHUZERE, Mme BAEZ, M. YARDIMIAN. Le sujet a été la mise en place d'un compost individuel ou collectif.
- Plusieurs maires de la CDC souhaitent organiser une course cycliste annuelle sur la CDC. Toutes les communes seront traversées à tour de rôle. Plusieurs circuits sont proposés. Une participation annuelle de 200.00 € sera demandée aux communes. M. Le maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite adhérer au projet. Le Conseil Municipal approuve l'idée.
- Rencontre avec l'APAVE, Mme Sylvie GRAY-LAGAHUZERE, Mme Sophie BAEZ, M. Alexis YARDIMIAN. Il est nécessaire de faire passer une société telle que l'APAVE pour vérifier la conformité des Bâtiments et du mobilier urbain (jeux).
 - Un choix doit être fait entre plusieurs entreprises lors d'un prochain conseil municipal
- Le Conseil Municipal décide de rouvrir à la location la salle des fêtes à partir de la semaine prochaine.
- La Société DEKRA est venue pour vérifier les normes électriques comme chaque année. Mme Laurence CLEMENT-SALON propose de présenter les observations faites par la Société DEKRA à un électricien.
- Afin de pouvoir déposer les demandes de DICT et de DT en tant que professionnel et non comme privé comme auparavant, la commune a ouvert un compte sur SOGELINK. Les frais sont de 300.00 € pour 100 envoies.

- M. Le Maire signale que l'alarme de la salle des fêtes est hors service depuis plus de deux ans. Il a négocié avec la société APS pour un avoir et une étude d'installation d'un nouveau matériel.
- M. JOLLES présente le problème de la borne 303 d'irrigation. La vanne alimentant trois propriétaires est défectueuse.

M. JOLLES précise qu'après étude avec le SMHABB le coût de cette vanne est à la charge des propriétaires. Il précise que la commune n'est plus responsable du réseau.

La séance est levée à 20h45